
COMMUNE DE DANCY

DÉPARTEMENT D'EURE ET LOIR
Arrondissement de Châteaudun

Procès-verbal du Conseil Municipal En date du Jeudi 02 Octobre 2025

Le Jeudi deux octobre deux milles vingt-cinq à 20 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Patrick CHARPENTIER, sur la convocation qui leur a été adressée par le Monsieur le Maire en date du 25 septembre 2025.

Membres en exercice : 10 Présents : 9

Absent(s) : Céline KUZBINSKI

Étaient présents : Mesdames : Lucette LAUNAY, Audrey GALOPIN, Marie-Thérèse DUBUT et Messieurs Patrick CHARPENTIER, Olivier PELOTEAU, Arnaud HANSSE, Jean-Paul GOMBAULT, Serge AMÉ, Hervé LASNE,

Secrétaire de séance : Jean-Paul GOMBAULT

ORDRE DU JOUR :

- Mise en place d'une convention avec la Fourrière Départementale
- Participation de la commune au FSL 2025
- Modification des Statuts de la Comcom pour prise de compétence Assainissement en 2026
- Rapport annuel de la Comcom sur le prix et la qualité de l'eau potable 2024
- Devis SEMIO sur la possibilité d'achat de table de réunion
- Définition des dates des manifestations de fin d'année
- Point sur le projet de rénovation de la salle polyvalente et la création de logements communaux
- Recherche d'un candidat pour effectuer le recensement de la population 2026
- Questions et informations diverses

Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 30 Juin 2025 à l'unanimité

DELIBERATION 2025-15

(9 pour / 0 contre)

OBJET : MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION AVEC LA FOURRIERE DEPARTEMENTALE

Vu l'article L.211-24 du code rural et de la pêche maritime prévoyant que chaque commune doit disposer d'une fourrière animale ou du service d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune,

Considérant que l'association « Fourrière Départementale » dispose des capacités à mener la mission pour le compte de la commune pour un tarif de 1€ par habitant pour la capture (0,20€ par habitant) et l'hébergement (0,80€ par habitant) soit un montant total de 204 € pour une période d'un an.

Mr Le maire précise que certains habitants ont signalés la présence de chats sauvages sur la commune.

Mr Le maire propose au conseil municipal de souscrire une convention avec la fourrière départementale.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Accepte les termes de cette convention
- Dit que la prestation comprendra la capture, le transport et l'hébergement des animaux
- Autorise Monsieur le maire à signer la convention avec la fourrière départementale.

Il sera proposé, en plus de la convention, de prendre attache auprès de 30 Millions d'amis, afin d'effectuer une opération de stérilisation des chats sauvages sur la commune.

Il est aussi évoqué la possibilité d'investir dans un lecteur de puce afin de pouvoir identifier les animaux errants sur la commune. Cette possibilité reste à ce jour en réflexion.

DELIBERATION 2025-16

(0 pour / 9 contre)

OBJET : PARTICIPATION AU FSL LOGEMENT 2025

Depuis le 1er janvier 2005, le Département s'est vu confier la responsabilité du Fonds de solidarité pour le logement. Ce fonds s'adresse aux personnes ou aux ménages éprouvant des difficultés particulières pour accéder à un logement décent et indépendant ou à s'y maintenir.

Les textes en vigueur permettent aux communes et communautés de communes de soutenir le département au financement de ce fonds.

Le Maire expose au Conseil Municipal la demande faite par la Direction de l'Insertion par l'activité et des interventions sociales du Conseil Départemental, afin de savoir si celui-ci envisage une participation pour cette année.

A l'unanimité, le conseil municipal :

Ne valide pas la participation financière de la commune au FSL 2025.

DELIBERATION 2025-17

(9 pour / 0 contre)

**OBJET : Prise de compétence Assainissement par la Com-com du Bonnevalais au 01/01/2026 -
Modification des statuts**

Mr Le Maire présente au Conseil Municipal les nouveaux statuts de la Com-com du Bonnevalais après modification de ses statuts en date du 13 septembre 2024.

Considérant que la Com-Com du bonnevalais souhaite organiser un service public de l'assainissement plus cohérent et mutualisé à l'échelle intercommunale, celle-ci a actualisé ses statuts en conséquence.

Ainsi, au 1^{er} janvier 2026, l'exercice de plein droit de la compétence assainissement collectif (collecte, transport, traitement et épuration des eaux usées domestiques) est transféré à la Com-com du Bonnevalais (suivant la délibération 2025/078 du 26 juin 2025)

Selon la procédure de l'article L.5211-17 DU CGCT, le conseil municipal se doit de se prononcer sur cette prise de compétence et la modification des statuts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la modification des statuts de la Com-com du Bonnevalais pour le transfert de la compétence Assainissement à compter du 1^{er} janvier 2026.

DELIBERATION 2025-18

OBJET : Présentation du RPQS 2024 – EAU POTABLE

Mr Le Maire présente au Conseil Municipal le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable (AEP en régie) sur l'exercice 2024 adressé par la Com-com du Bonnevalais.

Conformément à l'article D224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et en application de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient pour le Maire d'inviter le Conseil Municipal à prendre acte de cette présentation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

PREND ACTE de cette présentation du RPQS 2024 – Eau potable

DELIBERATION 2025-19

(0 pour / 9 contre)

OBJET : Achat de mobilier pour la salle du conseil municipal

Mr Le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise SEMIO pour l'achat de nouvelles tables allouées au conseil municipal

Le Montant total est de : 1461.34 € TTC pour 6 tables

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

NE VALIDE PAS l'achat de 6 tables chez l'entreprise SEMIO pour un montant de 1461.34 €
Et propose de poursuivre les recherches afin de réduire le montant de l'achat.

Dates des cérémonies de fin d'année

- 11 Novembre : Début de la cérémonie à 9h30. Rassemblement sur la place de l'église.
- Repas communal : Samedi 15 novembre 2025
- Arbre de Noël : Samedi 13 décembre 2025. Concert de Noël avec la chorale et spectacle pour enfants avec
- Voeux du maire le vendredi 9 janvier à 18h30

Point sur le projet de rénovation de la salle polyvalente et des logements communaux

Point financier sur les subventions. A ce jour, les subventions sont les suivantes :

FDI sdf	30%	30 000,00 €
DETR SDF	30%	45 000,00 € Report 2026
FDI logements	30%	30 000,00 €
DETR logements	20%	60 000,00 € (3 x 20000€)
Territoire énergie 28		38 500,00 €

CRST et Fonds de concours en attente de validation

Une étude thermique a été réalisée par la sct ENERGIO. L'objectif étant de s'appuyer sur cette étude afin de pouvoir justifier notre demande de CRST et définir le meilleur scénario afin de réaliser l'isolation adéquate. Il est rappelé que les logements bénéficieront de chauffage et de production d'eau chaude individuels. Le PC a été déposé.

Recherche d'un agent recenseur

La commune recherche un agent recenseur pour 10h/semaine de la mi-janvier à la mi-février 2026 afin d'effectuer le recensement de la population sur la commune.

Questions diverses

A ce jour, la fondation du patrimoine a recueilli 4850 € pour la rénovation des vitraux de l'église. Il est aussi proposé de changer la serrure de la porte de l'église qui n'est plus en conformité avec les normes de sécurité requises pour ce type d'édifice.

Traversée du bourg

Mr LASNE poursuit ses recherches afin de limiter la vitesse dans le bourg. Celui-ci a pris attache auprès d'Eli 28 afin de trouver une solution. L'organisme propose la mise en place de feu dits "de récompense".

L'objectif étant de permettre la circulation des véhicules mais à la vitesse maximum de 50 km. Le cout de cette installation étant conséquent (environ 15000 €), une recherche va être effectuée afin de trouver, dans un premier temps, ce type de matériel en location.

Cours de chant

Mme Céline KUZBINSKY est actuellement en lien avec la Chorale St Cécile afin de mettre en place des cours de chant sur la commune. Ceux-ci se dérouleraient le samedi.

Projet Eolien “Les Marchellions”

Un nouveau projet éolien pourrait voir le jour sur la commune de St Maur. Celui-ci serait installé aux portes de la commune de Dancy.

A ce jour, le conseil municipal n'a que peu d'informations sur ce projet. Une enquête publique devrait être menée prochainement.

Mr Olivier PELOTEAU signale qu'il y a aujourd'hui des problèmes de stationnement sur Givais et sur Massuères. Certains véhicules sont garés dans des zones qui rendent la circulation dangereuse.

Stationnement dangereux

Il a été constaté le stationnement dangereux de certains véhicules. Notamment dans des virages ou des intersections, rendant impossible la visibilité.

Un courrier de rappel sera adressé à tous les habitants afin de limiter au maximum le stationnement des véhicules sur la voie publique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

Le Maire, Patrick CHARPENTIER

Le secrétaire de séance, Jean-Paul GOMBAULT